

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 1^{er} février 2022

Délibération ou arrêté n° 69

Date de convocation :
25 janvier 2022

Date d'affichage
04/02/2022

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 14

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

**Mission d'assistance à
maîtrise d'ouvrage de
désignation de la maîtrise
d'œuvre nécessaire à la
réhabilitation de l'église de
Chaulnes**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
03/02/2022

Et publication et notification du
04/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 1^{er} février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie et en visioconférence (pour ceux qui en avait la possibilité - publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020) sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Claude Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïres Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Laure Lambert, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Etaient excusés :
Mme Maryse Hochart avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé
Mme Géraldine Lefèvre avec pouvoir à Mme Laure Lambert
M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Thomas Poulet
Mme Angéline Darras avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin
Mme Céline Defruit

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été menée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de désignation de la maîtrise d'œuvre nécessaire à la réhabilitation de l'église Saint – Didier à Chaulnes.

Après étude des dossiers présentés, la commission d'appel d'offres propose de retenir le bureau d'études VERDI qui propose l'offre économiquement la plus avantageuse 11 750 € HT.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré

Décide

- D'accepter la proposition du bureau d'études VERDI pour un montant de 11 750 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire
Thierry LINEATTE

